

Formation des commissaires-enquêteurs

10 octobre 2015



Développement des installations PV au sol Contexte régional



Les énergies renouvelables au service de la planète

Présentation : Jacky PERCHEVAL – DREAL PACA

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Parcs PV sur des emprises de moins de 5 ha à plus

... de 100 ha



Crédit photo : ECO DELTA

Crédit photo : DREAL

sommaire

1. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte
2. La Conférence Régionale sur la Transition Énergétique
3. Le SRCAE et la territorialisation des objectifs régionaux
4. Le schéma de raccordement des EnR (S3REnR)
5. La situation du solaire PV en région PACA

1. Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



-40% d'émissions
de gaz à effet de serre
en 2030 par rapport
à 1990



-30% de consommation
d'énergies fossiles
en 2030 par rapport
à 2012



Porter la part des énergies
renouvelables à **32%** de
la consommation finale
d'énergie en 2030 et à **40%**
de la production d'électricité



Réduire la consommation
énergétique finale
de **50% en 2050**
par rapport à 2012



- 50% de déchets
mis en décharge
à l'horizon 2025



Diversifier la production
d'électricité et baisser
à **50%** la part du nucléaire
à l'horizon 2025

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/transition-energetique-pour-la-croissance-verte-r1631.html>



1. Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Volet énergies renouvelables : Développer les énergies renouvelables pour équilibrer nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires

Des objectifs ambitieux

Multiplier par plus de 2 la part des énergies renouvelables dans le modèle énergétique français d'ici à 15 ans

- Favoriser une meilleure intégration des énergies renouvelables dans le système électrique grâce à de nouvelles modalités de soutien

Aides aux énergies renouvelables matures

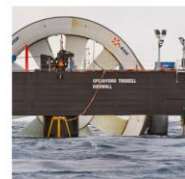
Nouveau dispositif de soutien aux énergies renouvelables électriques créé (pour l'éolien terrestre, le solaire photovoltaïque, etc.)

L'électricité sera vendue directement sur le marché et les producteurs bénéficieront en plus d'une prime complémentaire.

Objectifs :

- donner une incitation à produire aux moments où les besoins en électricité sont les plus forts
- bénéficier de la flexibilité de production des énergies renouvelables

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/transition-energetique-pour-la-croissance-verte-r1631.html>



1. Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Énergies renouvelables : Développer les énergies renouvelables pour équilibrer nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires

Accélération des délais de raccordement des énergies renouvelables électriques

La loi prévoit de **limiter à dix-huit mois les délais de raccordement des énergies renouvelables électriques**. Le non-respect de ces délais pourra donner lieu au versement d'indemnités définies par décret. Il pourra toutefois être dérogé au délai de dix-huit mois en raison de contraintes techniques ou administratives particulières qui seront également précisées par décret. (art. 105)

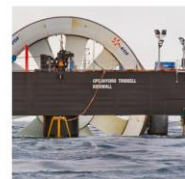
Simplification des procédures

La loi prévoit de généraliser dès novembre 2015 à toute la France l'expérimentation du **permis unique pour** les éoliennes, les méthaniseurs et **les installations soumises à la loi sur l'eau** (dont les barrages). (art. 145)

Participation aux projets

Les communes et leurs intercommunalités peuvent participer au capital d'une société anonyme dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables. (art. 92)

La **participation des habitants au capital des sociétés de projets** pour les énergies renouvelables locales est favorisée. (art. 85)



2. Conférence Régionale pour la Transition Énergétique



RECA
Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat
et de l'Air de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Accueil / Conférence Régionale pour la Transition Énergétique

Conférence Régionale pour la Transition Énergétique

Qu'est-ce que la Conférence Régionale pour la Transition Énergétique ?

Les conférences environnementales tenues en septembre 2012 et 2013 ainsi que le débat national sur la transition énergétique (DNTE) qui a eu lieu au premier semestre 2013 ont été l'occasion d'affirmer la volonté des collectivités territoriales comme de l'État de s'engager résolument sur la voie de la transition énergétique. Cette transition énergétique, impérative pour faire face aux défis climatiques et énergétiques, est également un facteur fort de croissance et de développement économique pour les territoires.

Si le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) fixe un cap pour la transition énergétique de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ces objectifs ambitieux ne peuvent être atteints sans une implication forte de l'ensemble des acteurs régionaux quel que soit leur secteur d'intervention. C'est pourquoi la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'État ont décidé de créer une Conférence Régionale pour la Transition Énergétique (CRTE) en lien avec l'Observatoire Régional de l'Énergie, du Climat et de l'Air (ORECA). Celle-ci s'inscrit dans la continuité du Collectif de Débats sur l'Énergie dans la Concertation (CODECO) qu'elle remplace. Lieu de partage des engagements des décideurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette nouvelle instance vise à réunir, à un rythme semestriel, élus des collectivités, fédérations d'acteurs économiques, partenaires sociaux et monde associatif pour concrétiser la transition énergétique de notre région.

Les sessions de la Conférence Régionale pour la Transition Énergétique

Conférence Régionale pour la Transition Énergétique du 23 Juin 2014
[Téléchargez le dossier de la Conférence \(support PPT, feuilles de route,...\)](#)

CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

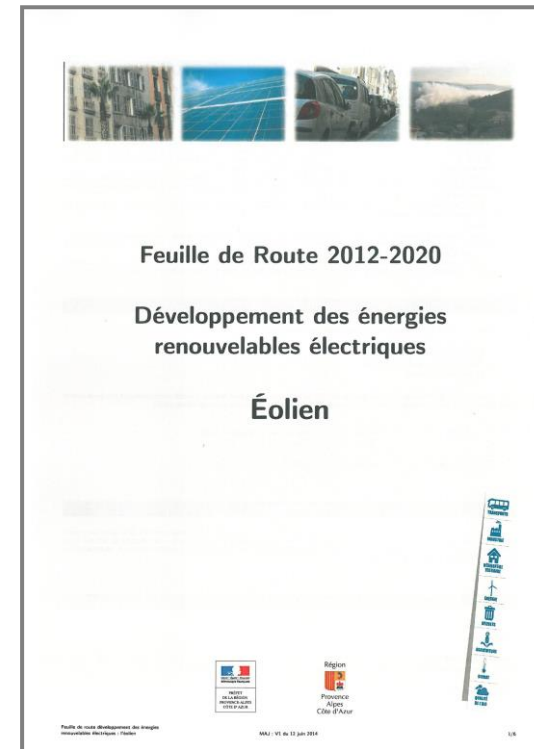
ACTUALITÉS
QUI SOMMES-NOUS ?
PUBLICATIONS
BASE ENERG'AIR
CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE RÉGIONALE
PRODUCTION D'ÉNERGIE RÉGIONALE
GAZ À EFFET DE SERRE ET POLLUANTS
SCHEMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE

ACCÈS MEMBRES

<http://oreca.regionpaca.fr/conference-regionale-pour-la-transition-energetique.html#.VBp8PK8gmLA>

2. Conférence Régionale pour la Transition Énergétique

Feuilles de route SRCAE



2. Conférence Régionale pour la Transition Énergétique

Feuille de route solaire production électrique

Quelques actions clés en terme de leviers pour le développement de la filière :

La mise en place et la poursuite à un rythme soutenu du dispositif de soutien financier au travers des AO, des AMI ... :

- 1^{er} AO 2011 avec 26 projets retenus en PACA pour 129 MW
- 2^{ème} AO 2013 avec 33 projets retenus en PACA pour 128 MW
- 3^{ème} AO 2014 pour 800 MW national, en cours (résultats fin 2015)

Le projet d'un opérateur énergétique régional et un accompagnement de projets citoyens au niveau régional par Énergie Partagée

Les guichets uniques départementaux pour le conseil en amont des projets

Des objectifs et des orientations à la déclinaison opérationnelle par territoire : la territorialisation des objectifs du SRCAE (intégration dans les PCET ...)

3. Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

DREAL PACA Partenaires / Associations Commissaires enquêteurs Formulaires / Téléprocédures Communication / Presse Consultations publiques

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR

DREAL PROVENCE ALPES-CÔTE D'AZUR
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Recherche sur le site Ok

TERRITOIRE AMÉNAGEMENT DONNÉES LOGEMENT - CONSTRUCTION - FONCIER BIODIVERSITÉ - EAU - PAYSAGES DÉVELOPPEMENT DURABLE ENERGIE - CLIMAT - AIR PRÉVENTION DES RISQUES TRANSPORTS - INFRASTRUCTURES

Accueil > Energie - Climat - Air > Climat > Schéma régional Climat-Air-Energie

ENERGIE - CLIMAT - AIR

Energies
Climat
Emissions de gaz à effet de serre
Adaptation au changement climatique
Schéma régional Climat-Air-Energie
Le schéma régional climat air énergie
Présentation de la

Schéma régional Climat-Air-Energie

La loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration dans chaque région d'un Schéma Régional Climat Air Energie. Elaboré conjointement par l'Etat et la Région, sa vocation est de définir les grandes orientations et objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande d'énergie, développement des énergies renouvelables, qualité de l'air et adaptation au changement climatique.

Le Schéma Régional Eolien qui lui est annexé définit en outre les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne.

Schéma Régional Climat Air Énergie
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Grandes lignes du SRCAE
Octobre 2013

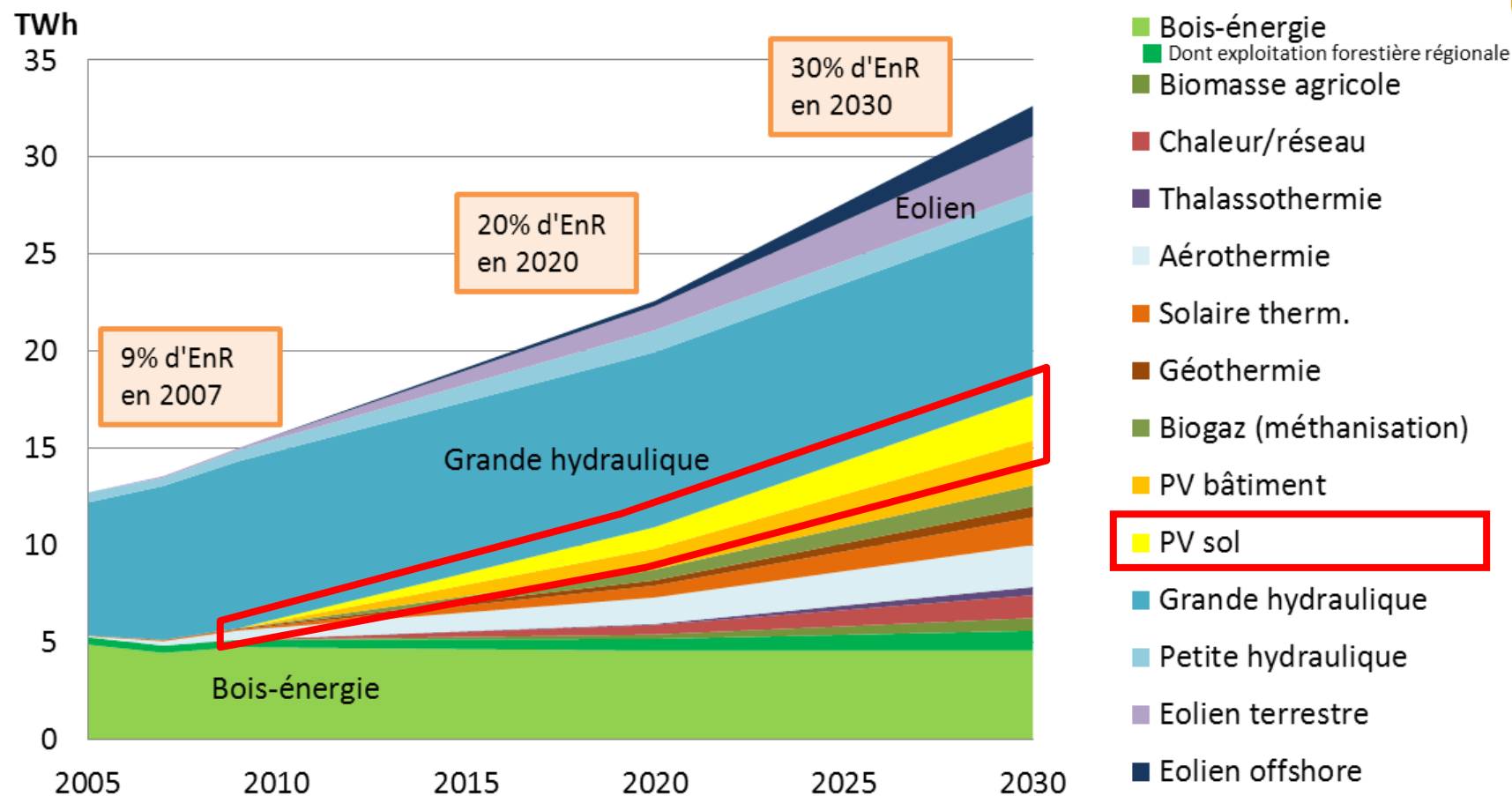
Automatisme
► Evaluation environnementale (dont cas par cas)
► Avis de l'Autorité Environnementale

Le SRCAE de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été approuvé par l'assemblée régionale le 28 juin 2013 et arrêté par le préfet de région le 17 juillet 2013

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-climat-air-energie-r189.html>

3. Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

Objectifs de production d'énergies renouvelables en région Provence-Alpes-Côte d'Azur



PV sol : 18 % des objectifs de production électrique à 2020 et 9 % des objectifs globaux (électrique et chaleur)

3. Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE)

Puissance installée cumulée	[MW]	2020	2030
Production de chaleur	Bois-énergie	2600	2800
	Biomasse agricole	110	330
	Chaleur sur réseaux d'assainissement	110	270
	Thalassothermie	17	115
	Aérothermie	1400	2200
	Solaire thermique	1200	2800
	Géothermie	200	400
	Biogaz produit par méthanisation des déchets	180	360
total production de chaleur		5817	9275
Production d'électricité	Biogaz produit par méthanisation des déchets	95	190
	Photovoltaïque sur bâtiment	1150	2250
	Photovoltaïque au sol	1150	2200
	Grande hydraulique	3000	3100
	Petite hydraulique	250	270
	Eolien terrestre	545	1245
	Eolien offshore flottant	100	600
total production électrique		6290	9855
total production EnR		12107	19130

4. Schéma de raccordement des EnR PACA (S3REnR)

Rte

Réseau de transport d'électricité

*Schéma régional de
raccordement au réseau des
énergies renouvelables
de la région Provence Alpes
Côte d'Azur (PACA)*

Version en date du 16/10/2014

REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

**Approbation S3REnR
par AP du 25/11/2014**

Élaboré par RTE en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité

Il comporte pour l'essentiel :

- Les travaux de développement (détaillés par ouvrages) nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, en distinguant création et renforcement
- La capacité d'accueil globale du S3REnR, ainsi que la capacité réservée par poste
- Le coût prévisionnel des ouvrages à créer et à renforcer (détaillé par ouvrage)
- Le calendrier prévisionnel des études à réaliser et des procédures à suivre pour la réalisation des travaux

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-de-raccordement-au-reseau-r1624.html>



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR

4. Schéma de raccordement des EnR PACA (S3REnR)

Les aménagements structurants proposés dans le projet de S3REnR PACA



+ autres aménagements de réseau (ERDF)

Source RTE

4. Schéma de raccordement des EnR PACA (S3REnR)

Les principaux repères

Juillet 2013 : approbation du SRCAE

Novembre 2014 : approbation du S3REnR

3 095 MW : objectifs EnR SRCAE

1 692 MW : volume EnR restant à prendre en compte

1 932 MW : capacité d'accueil offerte par le réseau pour les EnR dont

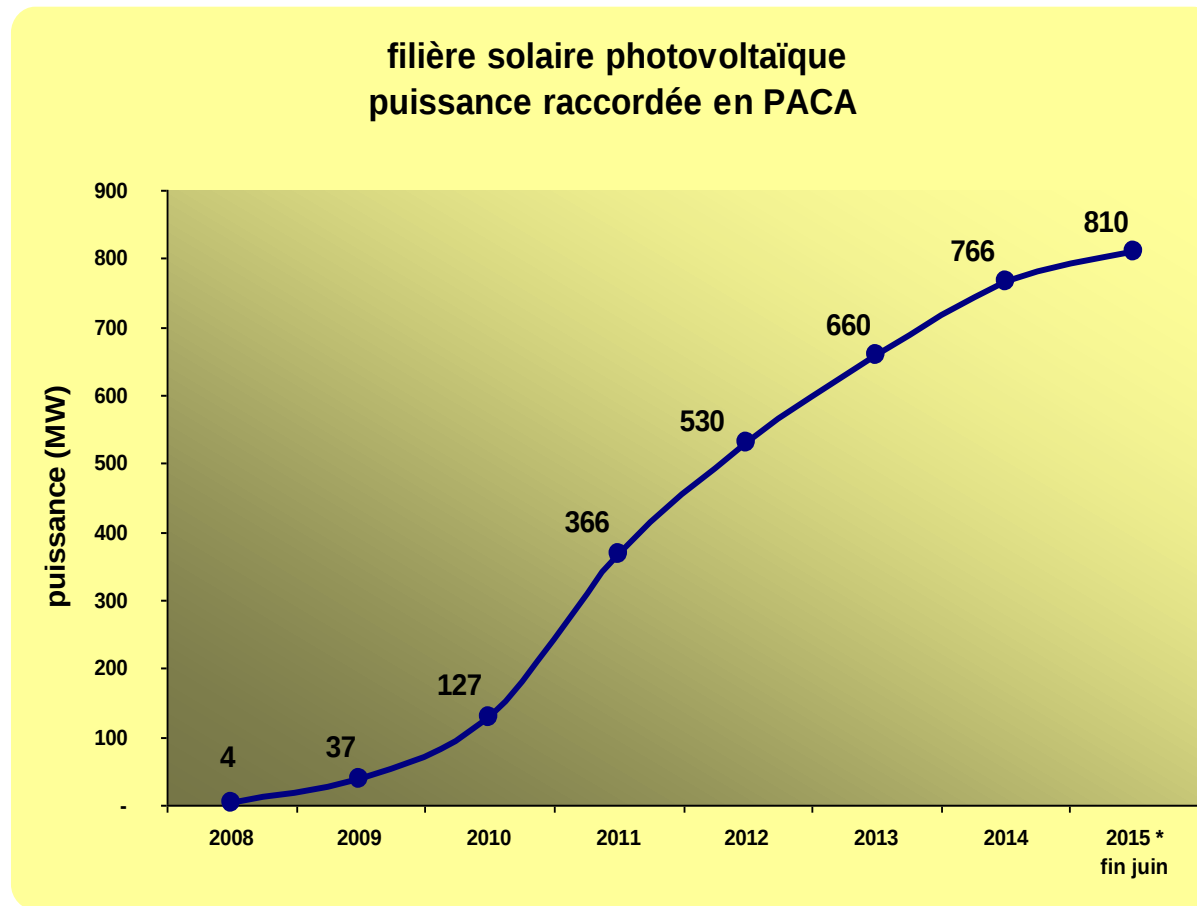
- *855 MW de capacité existante*
- *330 MW de capacité programmée*
- *747 MW de capacité nouvelle*

69,77 M € : montant global des investissements dont

- *34,06 M € à la charge des gestionnaires de réseau*
- *35,71 M € à la charge des producteurs*

18,48 k€ du MW : quote-part à la charge du producteur

5. Situation du solaire PV en PACA



Source : SOES

- **2^{ème} région de France** avec 810 MW après l'Aquitaine (900 MW)
- **14% de la puissance métropolitaine** (5 700 MW)
- **35% de l'objectif SRCAE 2020** (2 300 MW) pour 70 centrales en service
- **Infléchissement** régulier des mises en service
- **Difficulté à atteindre l'objectif 2020** (250 MW/an pour moitié actuellement)

5. Situation du solaire PV en PACA

- Une région avec **des conditions exceptionnelles** (+ 300 jours ensoleillement/an)
- Un **portefeuille important de projets** identifiés (125 projets pour 850 MW)
- Des **enjeux environnementaux et des usages à respecter** (espaces naturels, agricoles ...)
- Un **cadre de régulation de la filière en constante évolution** pour s'adapter au marché
- Un **soutien important et adapté de l'État** au travers des dispositifs d'AO, d'AMI ...
- Un développement local avec des **emplois à la clé**
- Des orientations données dans le cadre des AO pour **privilégier les sites dits « anthropisés »**

horizon	Réalisé 2013	Projection 2015	Objectif 2020	Objectif 2030
PV sur bâtiment	110 MW	190 MW	1 150 MW	2 250 MW
PV au sol	550 MW	750 MW	1 150 MW	2 200 MW
Total	660 MW	940 MW	2 300 MW	4 450 MW

Fin juin 2015 : 35% de l'objectif 2020 du SRCAE (2300 MW)

l'énergie, vers une nouvelle écriture de notre paysage d'aujourd'hui ... et de demain

... dans le respect des autres enjeux du territoire ...

